



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe, tenue le 8 juillet 2024 à 20 h, à la salle L'Orée-des-Bois sise au 375A, rue Principale à Saint-Thuribe, et à laquelle étaient présents, à l'ouverture de la séance :

M^{me} la Conseillère Valérie Jalbert
M^{me} la Conseillère Nancy Trottier
M^{me} la Conseillère Lise Chalifour

Tous formant quorum sous la présidence de **M. Gratien Douville, maire suppléant**

M. le maire Jacques Delisle était absent.
M^{me} la Conseillère Odette Chalifour était absente.

M. Elias Oudghiri, directeur général et greffier-trésorier était également présent lors de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de l'assemblée, M. Gratien Douville ouvre la séance du conseil à 20 h et récite la déclaration d'honnêteté.

2024-07-1094

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ayant été déposé à la table du conseil plus de 72 heures avant la tenue de cette séance,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR NANCY TROTTIER,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2024-07-1095

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie dudit procès-verbal dans les délais prévus, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR VALÉRIE JALBERT,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le procès-verbal de ladite séance du 10 JUIN 2024 soit adopté.

ADOPTÉE



2024-07-1096

APPROBATION DES COMPTES

La liste des comptes au 8 juillet 2024 au montant de 53 310,65 \$ est déposée à l'intention des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR NANCY TROTTIER,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE

Le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe approuve la liste des comptes au 8 juillet 2024.

Les prélèvements Accès D Affaires (salaires, retenus source, Bell Canada, Omnivigil, etc.),

au montant de	47 659,75 \$
Les prélèvements préautorisés au montant de	2 149,27 \$
Les comptes à payer par chèque au montant	3 501,63 \$
Total	53 310,65 \$

ADOPTÉE

RÉSUMÉ DES COMITÉS

LOISIRS:

- M^{me} la Conseillère Valérie Jalbert nous informe que la fête nationale s'est bien déroulé malgré le temps pluvieux;
- Elle nous informe également que cette soirée-là, il y'a eu un beau spectacle de feux d'artifices ;
- Elle rajoute, que le chanteur a été très apprécié;
- Que le souper BBQ était une réussite totale;
- Et que le guide des loisirs sera disponible vers la fin du mois d'août ou le début du mois de septembre;
- La conseillère Nancy Trottier mentionne que le bar s'est retrouvé sous le chapiteau pour accommoder les citoyens, vue le mauvais temps;
- Et malgré que les 3 réfrigérateurs sur place étaient hors d'état de marche, tous s'est bien déroulé;
- Le feu de la Saint-Jean n'a pas eu lieu;
- M^{me} Nancy Trottier suggère que les festivités de la fête nationale, se dérouleront sur le site de la salle communautaire L'Orée-des-Bois sise au 375A, rue Principale à Saint-Thuribe, pour les années à venir.

POLITIQUE FAMILIALE :

- Rien à signaler.

INCENDIE :

- M^{me} la conseillère Nancy Trottier nous informe que le pompier M. Richard Genest vient de démissionner.

EMBELLISSEMENT :

- Elle mentionne aussi que pour cette année, il n'y a pas eu d'opérations d'embellissement sur le territoire de Saint-Thuribe.

AQUEDUC :

- Rien à signaler.

CAPSA :



- Rien à signaler.

BÂTIMENTS MUNICIPAUX :

- M^{me} Odette Chalifour était absente.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Rien à signaler.

VOIRIE :

- M. le Conseiller Gratien Douville nous informe que les travaux en rapport avec les réparations des nids-de-poule sont presque achevés;
- Il mentionne, que M. Steeve Perron, notre responsable de la voirie fait du bon travail;

ASSAINISSEMENT DES EAUX :

- M. le Conseiller Gratien Douville nous informe que les analyses des eaux usées sont conformes.

2024-07-1097

OCTROI DE CONTRAT POUR TONDRE LE GAZON SUR LES BORDS DES CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Thuribe doit s'assurer des services d'un contracteur pour tondre le gazon sur les bords des chemins sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE, M. André Tessier possède tout l'équipement et l'expertise nécessaire pour accomplir cette tâche;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe retient les services de M. André Tessier pour tondre son gazon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR NANCY TROTTIER,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

Le conseil municipal autorise le recrutement de M. André Tessier au taux horaire de 140.00 \$ et que ce montant soit retranché à même le budget du service des travaux publics.

ADOPTÉE

2024-07-1098

ACQUISITION D'ENSEIGNES DE BIENVENUE

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Thuribe s'est engagée à remplacer ces anciennes enseignes de bienvenue qui sont dans un état de décrépitude avancé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de nouvelles enseignes de bienvenue sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil désire conclure un mandat de gré à gré avec l'entreprise «CB IMPRESSION », situé au 2550, rue St-Joseph à Saint-Raymond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR LISE CHALIFOUR,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE:



- Le conseil octroie le mandat pour l'acquisition de six enseignes de bienvenue, non-installées, au montant de 14 929,00 \$ plus taxes applicables.
- Le maire et/ou le directeur général/greffier-trésorier soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Thuribe, à signer toute documentation inhérente donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-07-1099

ACHAT DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe désire se prémunir des actes de vandalisme et de vols sur son site au parc des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe désire se doter de deux caméras de surveillance pour un éventuel effet de dissuasions;

CONSIDÉRANT QUE les dites caméras de surveillance sont disponible chez SPYPOINT;

CONSIDÉRANT QUE ce même fournisseur offre des caméras au prix de 159.99 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est: PROPOSÉ PAR VALÉRIE JALBERT,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE:

Le conseil municipal autorise la dépense au coût de 319.98 \$ plus taxes applicables et que ce montant soit retranché à même le budget du service des travaux publics.

ADOPTÉE

2024-07-1100

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR NANCY TROTTIER,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 20 h 23.

ADOPTÉE

Je, Jacques Delisle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Delisle
Maire

Elias Oudghiri
Directeur général et greffier-trésorier